

**COMMUNE DE
WITTISHEIM**

67820 - Tél. 03.88.85.20.11
mairie@wittisheim.fr



**ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER
LE DOMAINE PUBLIC**

29 RUE DE MUTTERSHOLTZ

Le Maire de la Commune de Wittisheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2541-1 et suivants ;

VU le décret N° 64-262 du 14 mars 1964, relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Considérant la demande formulée le 1^{er} juin 2026 par Mr et Mme LOOS Christophe et Astride,

Considérant qu'en raison de la pose d'un échafaudage devant le 29 rue de Muttersholtz, il y a lieu de préconiser certaines restrictions ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Mr et Mme LOOS Christophe et Astride sont autorisés à poser un échafaudage devant le 29 rue de rue de Muttersholtz sur le territoire de la commune de WITTISHEIM (67820) du 10 au 30 juin 2026 sans pour autant gêner la circulation des véhicules.

Article 2 : Mr et Mme LOOS Christophe et Astride devront se conformer aux prescriptions spéciales suivantes, au droit de l'échafaudage :

- le stationnement et le dépassement seront interdits,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Mr et Mme LOOS Christophe et Astride devront assurer une circulation piétonne sécurisée au droit de l'emplacement de l'échafaudage.

Article 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de Mr et Mme LOOS Christophe et Astride

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de WITTISHEIM.

Article 7 : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de MARCKOLSHEIM et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Gendarmerie de MARCKOLSHEIM : cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Brigade verte : contact@brigade-verte.fr
- CeA – Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat : cei.selestat@alsace.eu
- Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers : CUT.SUNDHOUSE@sis67.alsace
- SIS du Bas-Rhin : arretes@sis67.alsace
- Mr et Mme LOOS Christophe et Astride
- Affichage et archivage en Mairie : www.wittisheim.fr

Fait à Wittisheim, le 1^{er} juin 2026,

Le Maire
Christophe KNOBLOCH

